

Fiche sanitaire de liaison

Dates du séjour

Semaine(s) 1 2 3 Commune : PONT-PEAN

L'enfant

Nom : Prénom :
Né(e) le : ___/___/___ Sexe : Masculin Féminin

Allergies : précisez le type d'allergie et fournir les justificatifs pour la conduite à tenir

Alimentaire :
Médicamenteuse :
 Protocole Trousse d'urgence

Vaccinations

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel	Vaccins recommandés	Date
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole - Oreillons	
Poliomyélite				Rougeole	
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	
BCG					

Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre indication
Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre indication

Renseignements médicaux

1- Votre enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour oui non
Dans ce cas joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants au nom de l'enfant (médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice).

2- Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes : (rayer les mentions inutiles)
Rubéole - Varicelle - Angine - Scarlatine - Coqueluche - Otite - Rougeole - Oreillons - Rhumatisme articulaire aigu

3- Précisez si votre enfant présente des problèmes de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation), indiquez les dates et les précautions à prendre. Précisez si votre enfant porte des lunettes, lentilles, appareil dentaire, prothèses auditives ou autres informations que vous jugerez utile :
.....

Responsables légaux

Je soussigné(e), M. ou Mme tuteur légal de l'enfant, autorise le Directeur du CL21 à prendre toutes les mesures pour toute intervention médicale, chirurgicale, si nécessaire.

La prise en charge de votre enfant s'effectuera le matin jusqu'au retour le soir à la descente du car.
Je déclare que l'ensemble des informations renseignées sont exactes et accepte le règlement du CL21.

Fait le 2017 à Signature

Fiche d'inscription Juillet 2017

L'enfant

Nom : Prénom :
Né(e) le : ___/___/___ Sexe : Masculin Féminin

Responsables légaux

Tuteur légal

Nom : Prénom :
Tél. Domicile/Travail : Portable :

Tuteur légal

Nom : Prénom :
Tél. Domicile/Travail : Portable :

Adresse : N°: Rue :
Code postal : Ville :
Adresse mail :@.....

Dates du séjour (inscription à la semaine)

semaine 1 (du 10/07 au 13/07) semaine 3 (du 24/07 au 28/07)
 semaine 2 (du 17/07 au 21/07)

Pièces justificatives à fournir :

(Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération)

- Attestation quotient familial
Attention : les familles qui n'auront pas transmis ce document se verront appliquer le tarif 4
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport et activités nautiques (- 3 mois)
- Brevet de natation ou test anti-panique
- Règlement : chèque () - chèque vacances () - bon CAF ()
- Montant du règlement : €

Monsieur ou Madame autorise le Directeur à diffuser les photos de mon enfant prises dans le cadre des activités du CL21 dans les journaux locaux et sites Web des communes du canton..
Signature :

Application des quotients familiaux

Tarif à la journée
tarif 1 : 12 € QF < 700
tarif 2 : 17 € QF entre 701 et 940
tarif 3 : 23 € QF entre 941 et 1150
tarif 4 : 26 € QF > 1151 et non présentation document pour calcul QF
tarif 5 : 28 € EXTERIEUR

Inscription à la semaine

tarif 1 : S1=48 €- S2 et S3=60 €
tarif 2 : S1=68 €- S2 et S3=85 €
tarif 3 : S1=92 €- S2 et S3=115 €
tarif 4 : S1=104 €- S2 et S3=130 €
tarif 5 : S1=112 €- S2 et S3=140 €

+ Adhésion annuelle de 5 € à l'inscription pour la famille / Nuitée : 7 € (payable au centre)



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ITINERANT

Siège social : Mairie d'Orgères - Tél. 02.99.05.70.10 - Fax 02.99.05.70.16

REGLEMENT INTERIEUR

Le Centre de Loisirs Intercommunal Itinérant accueille au mois de juillet 96 jeunes (maximum), âgés de 11 ans (au début du séjour) à 16 ans (révolu à la fin du séjour), résidant sur les communes de Bruz, Bourgarré, Chartres de Bretagne, Noyal-Chatillon, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon. Le CL21, est destiné à l'initiation et à la pratique d'activités sportives ainsi qu'à la découverte du patrimoine de nos communes et à la sensibilisation à l'écocitoyenneté.

1) Inscriptions : les inscriptions ne seront prises en compte que si le dossier est complet.

Les inscriptions sont effectuées dans chacune des sept communes auprès des élus responsables de l'Association ou du responsable désigné.

L'inscription se fait à la semaine (non divisible) au cours des mois de mai/juin, à partir d'une date limite fixée chaque année. Les demandes supplémentaires seront consignées sur une liste d'attente.

La participation familiale pour l'adhésion au C.L.2.I est fixée à 5 €.

L'assurance : une copie d'attestation d'assurance est obligatoire à l'inscription.

Certificat médical : fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité.

Activités nautiques : fournir une photocopie du test anti-panique ou brevet de natation. En l'absence de ce document, l'enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.

Une nuitée (selon le planning) : une autorisation écrite des parents sera demandée.

Désistements : sauf cas exceptionnel (examiné par le Conseil d'Administration), aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Remboursement : le remboursement de la participation journalière peut être accordé à titre exceptionnel au vu d'un certificat médical et en cas d'accident corporel dans le cadre de l'activité du CL21. Dans tous les cas, un délai de carence de deux jours sera observé.

2) Organisation

L'encadrement : l'association recrute le Directeur du Centre. L'équipe d'animation est recrutée par le Directeur avec l'accord du Président.

Le regroupement des jeunes : le transport par car, est assuré pour chaque commune (hors Orgères), sur le lieu indiqué lors de l'inscription, l'encadrement est assuré par deux animateurs. Le temps d'accueil sur Orgères se déroule de 9H00 à 17H00 (hors sorties exceptionnelles).

Absences : en cas d'absence, les parents sont tenus d'avertir le **Directeur du centre CL21 au (06/79/83/87/90)**. En cas d'absence injustifiée d'un jeune, le Directeur du centre prévient les parents ou la personne désignée sur la fiche d'inscription.

Discipline : tout jeune qui, par son comportement, viendrait perturber le bon déroulement des activités, sera exclu sur décision du Directeur. Les parents en seront avertis oralement et par écrit. Le montant du séjour restant à courir ne fera l'objet d'aucun remboursement.

3) Tarif : Le tarif est modulé en fonction du quotient familial.

Un tarif est appliqué aux personnes extérieures aux communes adhérentes au CL21.

le tarif à la journée comprend :

- le transport par le car, dans les différentes communes de résidence des jeunes, puis leur acheminement vers les lieux d'activités.
- les différentes activités organisées.
- la restauration du midi.

Pour une nuitée (selon le planning) : une contribution financière est demandée pour couvrir les frais du repas du soir et du petit déjeuner.

Le séjour est réglé à l'inscription.

Attestation de séjour : l'attestation sera délivrée sur demande à l'inscription et sera remise en main propre au jeune à la fin du séjour. Pour les personnes qui disposent d'un Comité d'Entreprise et ou autre prise en charge, joindre le formulaire à l'inscription.

4) Agrément : le Centre de Loisirs Intercommunal Itinérant fait l'objet chaque année d'un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations.

Date de la signature : Le

Signature du jeune

Signature du représentant légal